

Concours : SA CLASSE NORMALE Session 2012

SUJET

EXTERNE COMMUN

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **Problèmes économiques et sociaux**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Page : 1 / 10

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE RECRUTEMENT DE SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE

SUJET

SESSION 2012

Epreuve d'admissibilité n°2

Durée : 3 heures – Coefficient : 2

Ce sujet comprend 10 pages

Ne pas écrire au crayon à papier

L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

L'utilisation d'ouvrage de référence, de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdite.

Vous devez impérativement vous abstenir de signer ou identifier votre copie.

I. QUESTIONS COMMUNES : / 10 points

1 / Quels sont les principaux arguments développés par la présidente de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) dans l'entretien ci-joint pour expliquer que la « vie privée est devenue un enjeu de concurrence essentiel entre les réseaux sociaux » ?

(2 points)

2 / A la lecture de cet entretien et à l'aide de vos connaissances quelles sont les principales attributions de la CNIL en matière de protection de la vie privée sur Internet ?

(4 points)

3 / Les services publics ont de plus en plus recours aux sites web, réseaux sociaux ou applications smartphone. Quels avantages et limites y voyez-vous par rapport à l'exercice des missions d'intérêt général ? (4 points)

"La vie privée est devenue un enjeu de concurrence essentiel entre les réseaux sociaux"

Isabelle Falque-Pierrotin est la nouvelle présidente de la Commission nationale informatique et libertés, le régulateur de la vie privée.

Plusieurs régulateurs, allemands notamment, ont ouvert de nombreuses procédures contre Facebook. Les réseaux sociaux doivent-ils être plus particulièrement surveillés ?

Nous suivons tous les grands acteurs, et Facebook en particulier – car nous sommes régulièrement saisis de plaintes le concernant. Facebook est aujourd'hui le site le plus visité : c'est assez récent, et nous constatons bien que l'intérêt des utilisateurs se déporte vers les réseaux sociaux. Il faut que leurs offres soient comprises, et que les utilisateurs puissent faire leurs choix en toute connaissance de cause. (...) Facebook collecte-t-il des informations sur les personnes, même si elles ne sont pas membres du réseau ? Notre objectif est d'abord d'élucider qui fait quoi, afin de mieux dialoguer avec Facebook. Notre message pour les réseaux sociaux est simple : ils doivent se conformer à la loi, et nous sommes prêts à les y aider. Ce doit être un partenariat productif, et le cas échéant nous n'hésiterons pas à faire jouer notre pouvoir de sanction.

Pour peser face aux géants du Web, ne faut-il pas que les régulateurs travaillent avant tout au niveau européen ?

Oui, sur la plupart de ces sujets, c'est l'échelon européen qui est pertinent. Nous collaborons avec les autres autorités européennes et mondiales pour travailler avec des acteurs comme Google ou Facebook. Et nous allons poursuivre ce travail au sein du G29, qui rassemble l'ensemble des autorités européennes, avec de nouveaux groupes de travail pour mieux partager nos informations et notre connaissance, et présenter un front uni. Aujourd'hui, nous sommes dans une période de transition, avec des cadres juridiques et des autorités hétérogènes. Or, il est dans l'intérêt de tous – y compris des acteurs économiques – d'avoir un régulateur européen fort, avec un cadre juridique stable et clair. (...)

EXTERNE COMMUN

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **Problèmes économiques et sociaux**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Page : 4 / 10

Ces dernières années, la CNIL a lancé plusieurs campagnes pédagogiques à destination des adolescents. Mais d'après plusieurs études récentes, on constate que les adolescents sont en moyenne davantage conscients des enjeux de la vie privée que leurs parents. Ne faut-il pas recentrer les campagnes ?

La pédagogie est un axe majeur que nous allons renforcer. Cela passe aussi bien par les individus, qui doivent être informés, que par les acteurs économiques, qui doivent intégrer la dimension "vie privée" dans leurs produits. Et effectivement, nous essayons de développer cet effort de pédagogie en direction des parents. Ils sont souvent dans l'expectative et le désarroi, alors que leurs enfants sont demandeurs de référents. (...)

Une partie des parents se sentent perdus face à ces outils nouveaux et complexes...

Ce n'est pas parce que les parents n'y connaissent rien, qu'ils n'ont pas de rôle à jouer. Les parents doivent éduquer au numérique, mais ils n'ont pas besoin d'être experts de cet univers. Pour expliquer à son fils comment se comporter sur un terrain de football, il n'y a pas besoin d'être un spécialiste de ce sport... Il faut que les parents se décomplexent, et pour cela il faut que nous leur donnions des outils. Les parents font, le plus souvent, un contrôle plutôt quantitatif : ils surveillent le nombre d'heures que leurs enfants passent sur les réseaux sociaux, par exemple. Lorsqu'ils vont plus loin, ils n'apportent pas toujours la bonne réponse : je ne suis pas persuadée que devenir "ami" avec son enfant sur Facebook soit une bonne idée ; on est alors dans une démarche de contrôle, et non d'éducation. Les parents ont un rôle à jouer, celui de parent, pas celui de geek !

Cette semaine, Facebook a annoncé que la majorité de ses utilisateurs avaient modifié leurs paramètres de protection de la vie privée, alors qu'auparavant peu le faisaient. Assistons-nous à un changement de mentalités ?

Les utilisateurs sont plus aguerris, plus matures, et ils veulent la maîtrise de leurs données personnelles. On le voit dans toutes les études, et c'est particulièrement clair en ce qui concerne les smartphones : les utilisateurs veulent plus de contrôle. Nous avons vécu en quelques années un bouleversement sans précédent en un temps record. Mais l'apprentissage a été très rapide : les questions de paramétrage ont été intégrées par les utilisateurs en deux ou trois ans. Les utilisateurs sont davantage conscients des risques éventuels, et veulent être maîtres de leurs choix, ce que les acteurs économiques prennent de plus en plus en compte. En aussi peu de temps, c'est un progrès collectif considérable. Les évolutions des réseaux sociaux, par exemple la compétition entre Facebook et Google+, montrent qu'une concurrence vertueuse se met en place sur les questions de vie privée. Je m'inscris en faux par rapport aux gens qui disent que la vie privée n'intéresse plus personne : la preuve, elle est en train de devenir un enjeu de concurrence essentiel entre les grands acteurs.

EXTERNE COMMUN

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **Problèmes économiques et sociaux**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Page : 5 / 10

La CNIL a commencé à publier une série de travaux de recherche sur la géolocalisation. Les acteurs de la téléphonie mobile sont-ils en conformité avec la réglementation et les bonnes pratiques ?

Nous n'avons pas aujourd'hui une connaissance complète de l'ensemble des acteurs de la chaîne, de leurs relations, ni du contrôle exercé tout au long de cette chaîne. (...) La géolocalisation inquiète les utilisateurs, même si elle leur apporte aussi des services intéressants. Ce que nous disons aux acteurs économiques, c'est que les usages et les équilibres économiques sont fragiles. Les positions compétitives se conquièrent en deux ou trois ans, mais un géant comme Myspace s'est écroulé en quelques mois. Sans la confiance de leurs utilisateurs, ces entreprises ne peuvent fonctionner dans la durée. (...)

La CNIL ne rend publique qu'une petite partie de ses décisions, ce qui lui est souvent reproché. Cela va-t-il évoluer ?

Il y a des avis que nous ne pouvons pas rendre publics pour des raisons légales. Mais nous devons travailler sur la lisibilité de nos positions. La CNIL doit être plus ouverte, pour rendre cet univers plus intelligible : nous sommes un référent, pas seulement un gendarme. Il faut expliquer nos positions, faire connaître les outils, bref, être plus proactifs et plus concrets.

Nous sommes dans une année électorale, et vous avez travaillé personnellement sur la question du vote électronique. Les adversaires de ce mode de scrutin estiment que vous avez été trop timorés sur ce sujet.

Sur le vote électronique, la CNIL a fait son travail, qui n'était pas de déterminer si le vote électronique est "bien" ou "mal". Cela, c'est le travail du législateur. La CNIL s'est bornée à remplir sa mission ; faire en sorte que les votes se déroulent dans les conditions prévues par la loi. Pour les partisans du vote électronique, nous sommes apparus comme un frein, et pour ses adversaires, comme trop timorés ; cela me fait dire que notre position était plutôt bien équilibrée. Le vote électronique peut être un outil utile dans certains cas, mais il est certain qu'il ne va pas résoudre un éventuel désintérêt pour la politique. Surtout, la CNIL reste réticente lorsqu'il est utilisé pour des scrutins politiques : un vote dans une entreprise n'est pas la même chose qu'une élection à l'échelle du pays. Il faut rester prudent dans cette voie. (...)

Le Monde 21/10/2011

II. QUESTIONS RELATIVES A L'OPTION

/ 10 points

1/ Définissez la notion de population active occupée et distinguez-la de la notion de population active. (1,5 point)

2/ Caractérissez l'évolution du chômage présentée dans le document 1. (2 points)

3/ Caractérissez les principales inégalités des actifs face au risque de chômage ressortant des documents 2 à 4. (2 points)

Vous composerez le profil des individus qui ont la probabilité la plus forte de connaître une situation de chômage puis celui de ceux qui ont la probabilité la plus faible. (1 point)

4/ Parmi les instruments de la politique de l'emploi, identifiez ceux destinés à agir sur l'offre de travail et ceux qui concernent la demande de travail (documents 5 et 6). (2 points)

5/ Qu'est-ce qui distingue la politique de relance économique de la politique de l'emploi ? Comment se complètent-elles ? (1,5 point)

EXTERNE COMMUN

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

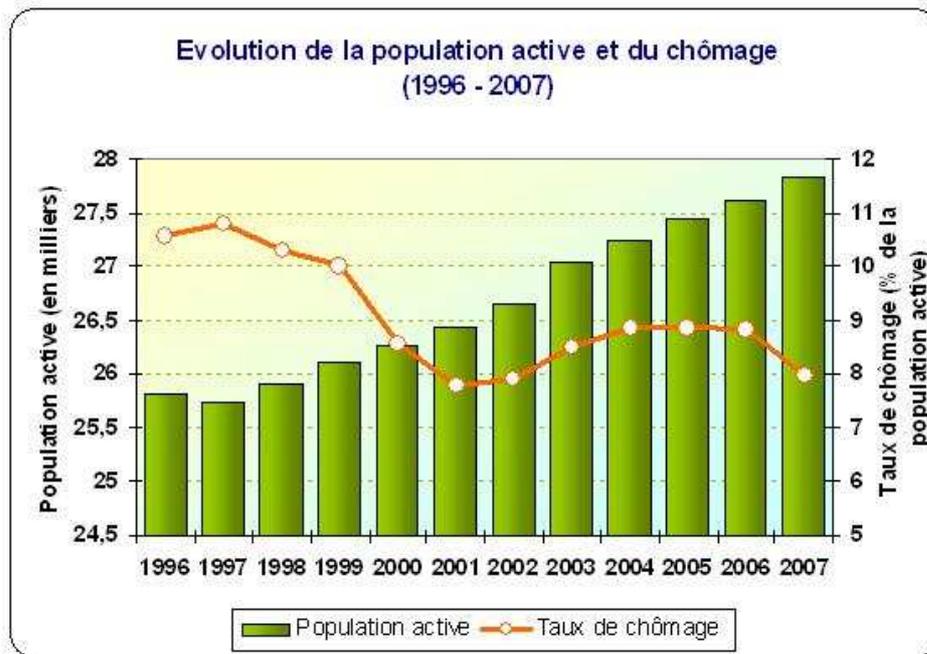
Option : **Problèmes économiques et sociaux**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Page : 7 / 10

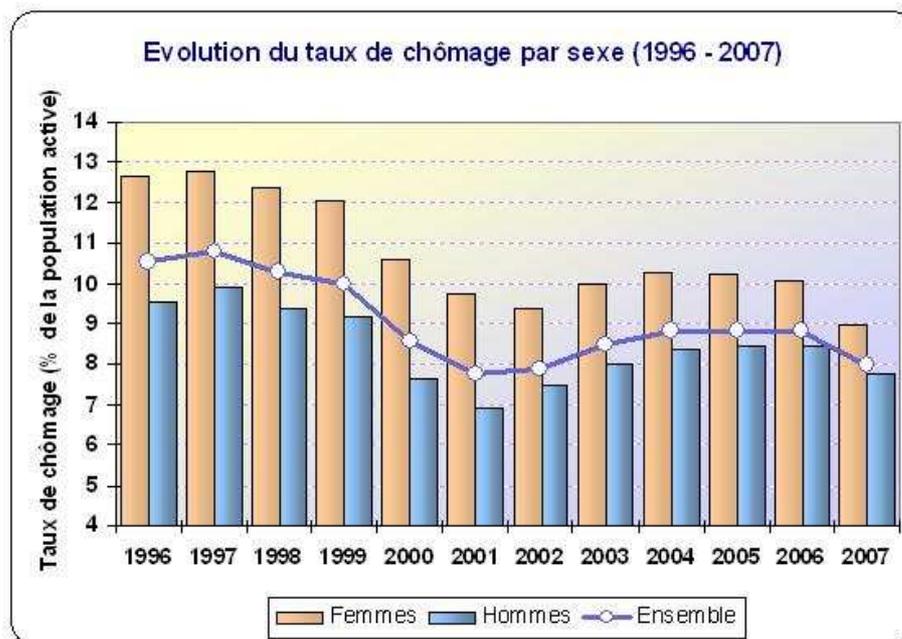
DOCUMENT 1



Sources : [INSEE](http://www.insee.fr)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collections/problemes-economiques/graphiques/emploi-marche-travail.shtml>

DOCUMENT 2



Sources : [INSEE](http://www.insee.fr)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collections/problemes-economiques/graphiques/emploi-marche-travail.shtml>

DOCUMENT 3

	2004	2006	2008
Population active (1)		27 450	27 984
Population active occupée (1)		25 036	25 914
Nombre de chômeurs (1)	
Taux de chômage (en % de la population active)			
Ensemble	8,8	8,8	7,4
• 15-24 ans	20,4	22,2	19,0
• 25-49 ans	8,2	7,9	6,6
• 50 ans et plus	6,0	6,0	5,0
Hommes	8,0	8,1	6,9
• 15-24 ans	19,6	20,8	19,1
• 25-49 ans	7,1	7,0	5,8
• 50 ans et plus	5,5	5,8	4,9
Femmes	9,8	9,6	7,9
• 15-24 ans	21,4	23,9	19,0
• 25-49 ans	9,5	9,0	7,5
• 50 ans et plus	6,5	6,2	5,0
Niveaux de diplômes			
Sans diplôme ou CEP	12,9	14,0	12,7
Brevet des collèges, CAP, BEP	8,4	8,6	7,7
Baccalauréat	8,5	8,4	6,8
Bac +2	5,7	5,6	4,3
Diplôme supérieur à Bac +2	7,0	5,9	4,7
Catégories socioprofessionnelles			
Ouvriers	12,3	11,4	10,2
Employés	10,2	9,3	7,4
Professions intermédiaires	5,9	4,9	4,0
Cadres	4,8	4,0	3,0

(1) En milliers

INSEE, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^{ème} trimestre 2008, et France, portrait social, 2009

EXTERNE COMMUN

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **Problèmes économiques et sociaux**

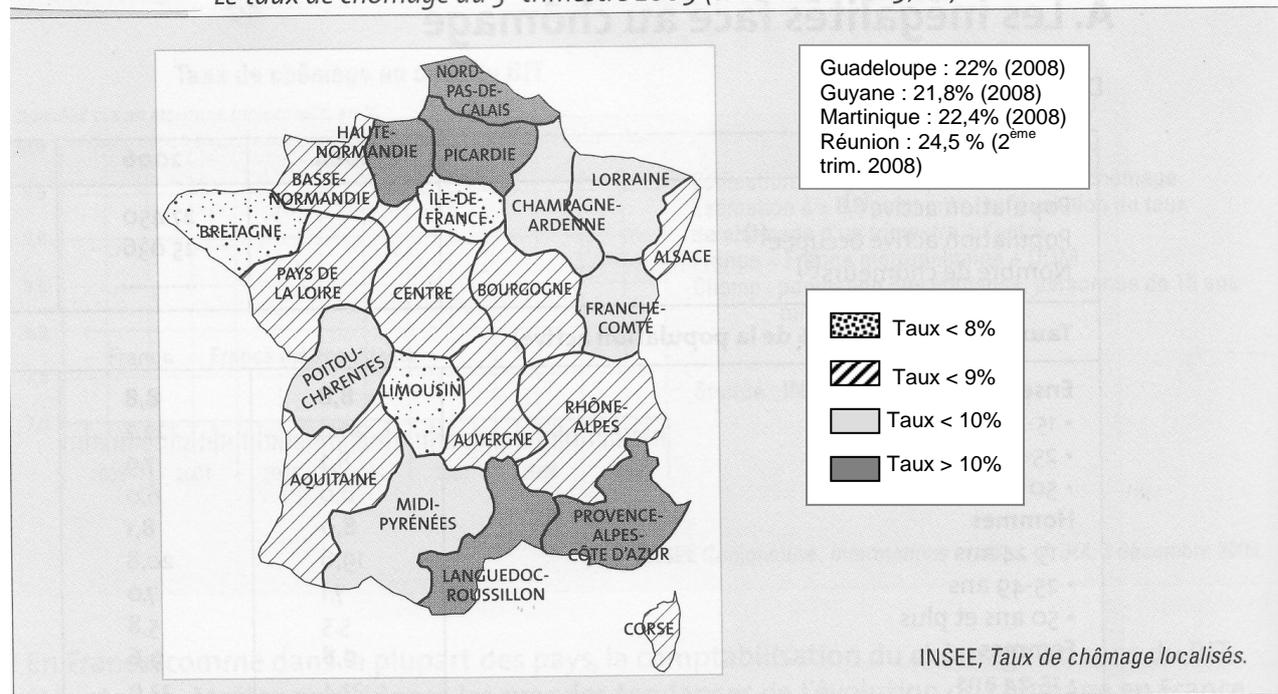
Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Page : 9 / 10

DOCUMENT 4

Le taux de chômage au 3^e trimestre 2009 (taux national : 9,1 %)



DOCUMENT 5

Depuis le milieu des années 1960, la durée annuelle du travail diminue

Depuis soixante ans, la durée annuelle du travail par personne en emploi a diminué de 25 %. En 1949, la norme était d'une semaine de travail d'environ 45 heures, avec deux semaines de congés payés. Jusqu'en 1966, la durée effective du travail a fluctué autour de 1 950 heures par an. La légère croissance de la durée hebdomadaire durant les années de reconstruction d'après-guerre a compensé l'effet de la troisième semaine de congés (1956).

Entre 1967 et 1980, la durée annuelle effective du travail salarié a baissé de 260 heures, du fait de la quatrième semaine de congés payés (1969) et de la baisse de la durée hebdomadaire effective, qui s'est progressivement alignée sur la durée légale de travail à 40 heures. Entre 1980 et 1985, la cinquième semaine de congés (1982) et l'abaissement à 39 heures de la durée légale hebdomadaire ont entraîné une nouvelle baisse de la durée effective (- 160 heures). Entre 1990 et 1998, la contraction a repris sur un rythme plus faible (- 50 heures) avec le développement du temps partiel, notamment dans les activités de services. Entre 1999 et 2007, les lois de réductions collectives du temps de travail ont contribué à l'abaissement de la durée effective de 1 530 à 1 450 heures par an, le temps partiel se stabilisant dans le même temps.

<http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=3>

EXTERNE COMMUN

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **Problèmes économiques et sociaux**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Page : 10 / 10

DOCUMENT 6

Politique de l'emploi :

...Les dépenses pour l'emploi ont été en % du PIB multipliées par quatre entre 1973 et 1997. Elles représentent aujourd'hui 3,9% du PIB. Pourtant ces dépenses ne représentent pas la totalité des mesures en faveur de l'emploi. Il faut y ajouter par exemple, les réductions de charges sociales sur les bas salaires et des mesures légales comme l'allocation parentale d'éducation ou la loi sur les trente-cinq heures qui vise à protéger ou créer des emplois. Parmi les dépenses pour l'emploi, on distingue généralement dépenses passives et dépenses actives. Les premières visent à indemniser les chômeurs ou à réduire l'offre de travail en favorisant les départs en retraite anticipée ou le retrait d'activité des jeunes mères, les secondes encouragent les créations d'emplois (la demande de travail). Depuis 1990 ce sont les dépenses actives qui ont le plus augmenté. Le nombre de bénéficiaires de ces politiques a été multiplié par 28 depuis 1973 et ces mesures ont permis d'éviter environ 500 000 chômeurs de plus. Les mesures pour l'emploi se sont beaucoup diversifiées et sont de plus en plus dirigées vers les chômeurs de longue durée et les jeunes. La répartition des dépenses publiques pour l'emploi dans les pays de l'OCDE est tout aussi variable que leur importance. Ainsi l'effort en faveur des jeunes est plus important en France ou en Italie qu'en Allemagne ou aux Etats-Unis.

[Source : "Les politiques de l'emploi depuis 1973" Données sociales 1999]